



الوكالة الوطنية  
للتحكم في الطاقة  
A N M E

التزام دائم و متجدد

## « Outils de financement des énergies renouvelables »

Karim NEFZI  
Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie





# OUTILS DE FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Le Fond de Transition Energétique
  - Programme financé dans le cadre de la coopération internationale: SUNREF
- 

# Le Fond de Transition Energétique: différents modes d'intervention

## Subvention

- Mesures rentables pour l'Etat, mais peu rentables pour le consommateur : partage des gains entre l'Etat et le consommateur pour établir une situation gagnant – gagnant
- Technologie mature et à fort potentiel en Tunisie, mais marché encore imparfait

## Crédit

- Population présentant des difficultés d'accès au crédit
- Technologies nouvelles pour lesquelles les banques sont encore réticentes par méconnaissance et difficultés d'appréciation des risques

## Fonds d'investissement

- Population cible à faible capacité de fonds propres, mais avec de fortes compétences dans le domaine
- Mesures capitalistiques
- Projet érigé en société indépendante

# Le Fond de Transition Energétique: différents modes d'intervention

Groupe de mesures éligibles	Type d'intervention du FTE
Actions de maîtrise de l'énergie: <ul style="list-style-type: none"><li>• Investissement immatériel</li><li>• Investissement matériel général</li><li>• Investissement matériel spécifique</li></ul>	Prime + crédit
Projets de maîtrise de l'énergie: <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'entreprise</li><li>• Extension énergétique d'entreprise</li></ul>	Prime + crédit + Fonds d'investissements
Programmes nationaux de maîtrise de l'énergie : Programmes réalisés par l'Etat ou les collectivités locales	Intervention personnalisée

# Le Fond de Transition Energétique: subvention à l'investissement

## Actions de maîtrise de l'énergie : Investissement immatériel

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Audit énergétique, Audit énergétique sur plan, Consultation préalable	70%	30 kDT	-
Etudes de faisabilité	70%	30 kDT	-
Accompagnement et assistance technique	70%	70 kDT	-
Etudes territoriales réalisées par les collectivités locales	70%	200 kDT	-
Autres investissements immatériels	70%	70 kDT	-

# Le Fond de Transition Energétique: subvention à l'investissement

## Actions de maîtrise de l'énergie : Investissement matériel

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Projet de démonstration	50%	100 kDT	200 kDT
Système de gestion de l'énergie	40%	100 kDT	80 kDT
Construction, extension & rénovation énergétique des bâtiments	30%	200 kDT	400 kDT
Production du froid à partir du gaz naturel	30%	100 kDT	200 kDT
Stockage du froid	30%	100 kDT	200 kDT
Production du biogaz	30%	50 kDT	100 kDT
Station de diagnostic moteur	20%	6 kDT	-

# Le Fond de Transition Energétique: subvention à l'investissement

## Actions de maîtrise de l'énergie : Investissement matériel

investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements existants		8 DT/m <sup>2</sup>	2,4 kDT
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements en cours de construction		6 DT/m <sup>2</sup>	2,4 kDT
PROSOL: CES Individuel (stockage < 300 litres et capteur 1- 3 m <sup>2</sup> )		200 DT/syst	-
PROSOL: CES Individuel (stockage > 300 litres et capteur 4- 7 m <sup>2</sup> )		400 DT/syst	-
PROSOL: CES collectif	30%	250 DT/m <sup>2</sup>	-

# Le Fond de Transition Energétique: subvention à l'investissement

## Actions de maîtrise de l'énergie : Investissement matériel

investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements existants		8 DT/m <sup>2</sup>	2,4 kDT
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements en cours de construction		6 DT/m <sup>2</sup>	2,4 kDT
PROSOL: CES Individuel (stockage < 300 litres et capteur 1- 3 m <sup>2</sup> )		200 DT/syst	-
PROSOL: CES Individuel (stockage > 300 litres et capteur 4- 7 m <sup>2</sup> )		400 DT/syst	-
PROSOL: CES collectif	30%	250 DT/m <sup>2</sup>	-



# Le Fond de Transition Energétique: subvention à l'investissement

## Actions de maîtrise de l'énergie : Investissement matériel

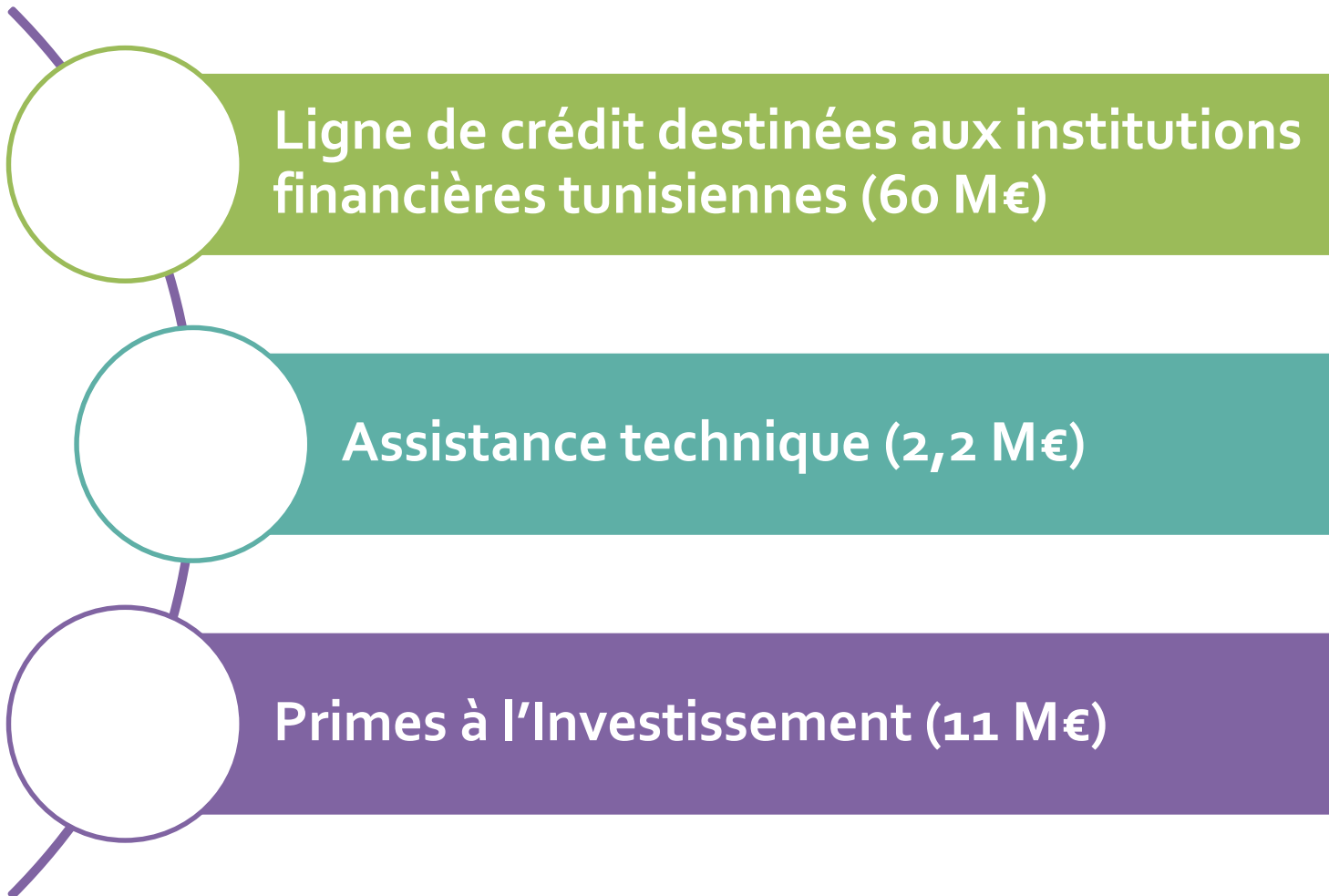
investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
PROSOL-ELEC Résidentiel		1,2-1,5 kDT/KWc (3 kDT/projet)	-
PROSOL-ELEC Non Résidentiel		1,2-1,5 kDT/KWc (5 kDT/projet)	-
Énergies renouvelables non connectées au réseau		1 à 6 kDT/KW (50 kDT/projet)	100 kDT
Autres investissements matériels	20%	200 kDT	-

# Le Fond des Transition Energétique: fonds d'investissement et crédit

## Projets maîtrise de l'énergie : Création & extension d'entreprise Projets d'autoproduction EnR

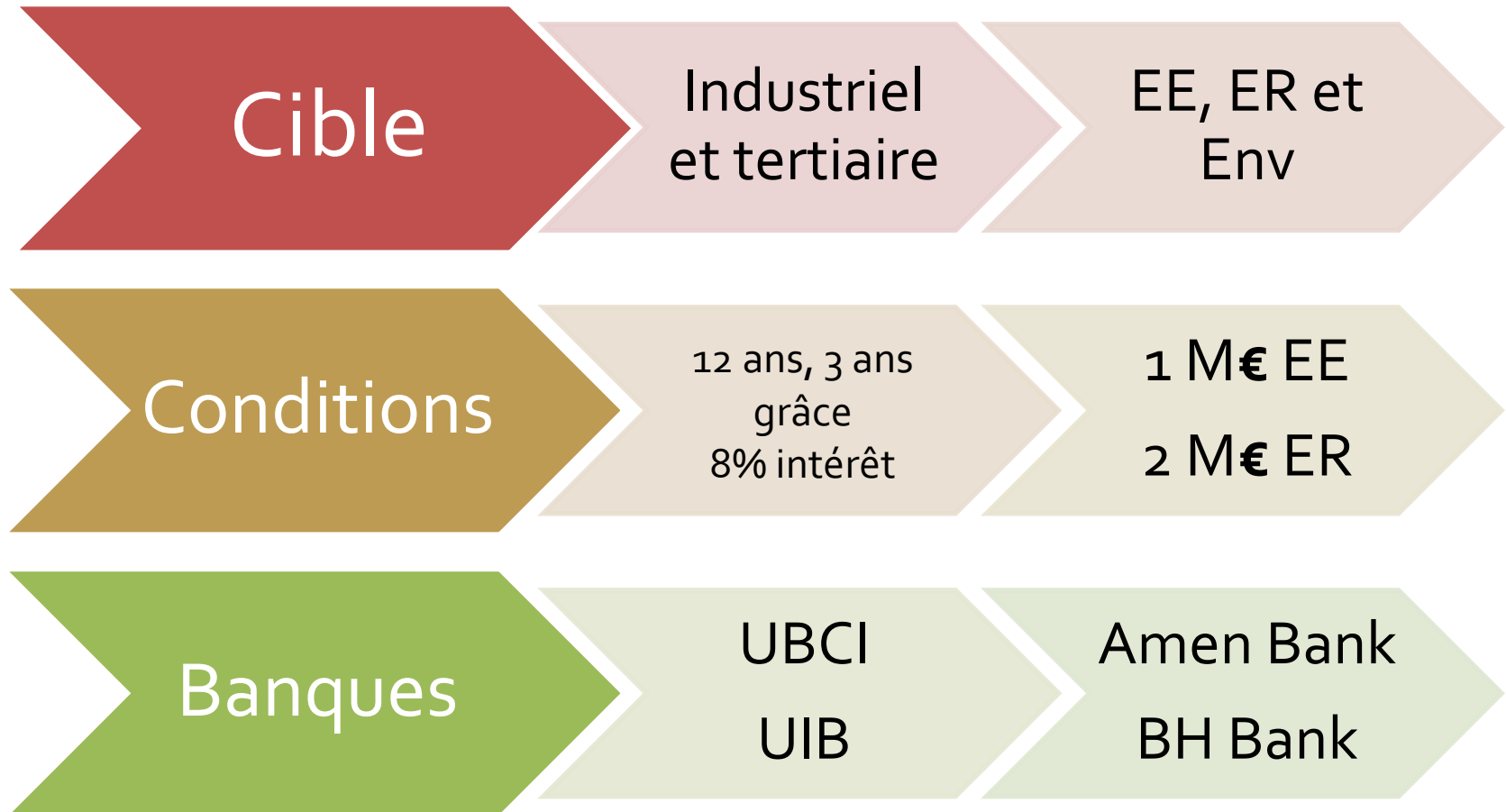
	Création	Extension
Plafond d'investissements éligibles	4 MDT	3 MDT
Part minimale de l'autofinancement dans l'investissement	40% (y compris la prime et la dotation ou participation)	30% (y compris la prime et la dotation ou participation)
Fonds d'investissements (dotation remboursable) 12 ans avec 5ans de grâce et taux fixe de 3%	60% de l'autofinancement pour les projets <2MD 60% du capital avec un apport propre minimal de 10% de l'autofinancement	
Fonds d'investissements (Participation au capital)	60% du capital avec un apport propre minimal de 10% du capital et un participation SICAR de 10%	
Prime aux investissements matériels	10% (200 kDT)	
Prime aux investissements immatériels	Mêmes primes que les actions de ME	
Crédit 7ans avec 2 ans de grâce et taux fixe de 5%	-	35% (plafond 600 kDT cogénération & ER et 350 kDT autres projets ne dépassant pas 1 MDT)

# Programme financé dans le cadre de la coopération internationale: **SUNREF**



# Programme SUNREF:

## Ligne de crédit 60 M€



# Programme SUNREF: Assistance technique 2,2 M€

- **Construction d'un portefeuille de sous-projets éligibles et bancables :**
  - Identifier et appuyer la structuration d'un pipeline de sous-projets;
  - Appuyer les entreprises et les porteurs de projets dans le montage des sous-projets « simples » et « complexes »;
  
- **Développement d'outils de communication et de sensibilisation :**
  - Développer et diffuser des outils de communication et de marketing pour promouvoir le programme
  - Organiser des événements promotionnels et des opérations de sensibilisation
  - Assurer la visibilité et la capitalisation du programme
  
- **Renforcement des capacités des différents acteurs pour le développement de la finance verte :**
  - Assurer le renforcement des capacités des banques partenaires pour le développement de l'offre de finance verte
  - Assurer le renforcement des capacités des autres acteurs clés du marché

# Programme SUNREF:

## Prime à l'investissement 11 M€

Secteurs	Sous-secteurs	Critères d'éligibilité des primes	Modalités d'attribution des primes
Maîtrise de l'énergie	Efficacité énergétique (EE) (cogénération, équipements plus sobres, systèmes de régulation, etc.)	Prêt éligible à la ligne de crédit	15% du montant du prêt (le montant total des primes ne doit pas dépasser 20% du montant prêt)
	<b>Energies renouvelables (ER)</b>	<b>Prêt éligible à la ligne de crédit</b>	<b>20% du montant du prêt</b>
Dépollution	Production propre (PPP)	Prêt éligible à la ligne de crédit	Aucune prime
	Réduction de la pollution (RP) End of pipe (filtrage des fumées, station de pré- traitement, installations de contrôle de la pollution, etc.)	- Prêt éligible à la ligne de crédit - Priorité aux bénéficiaires et aux secteurs exclus du programme FODEP/FOCRED	- Primes à définir en fonction des primes déjà versées par le FODEP (le montant total des primes ne doit pas dépasser 20% du montant prêt).



AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
A N M E

Un engagement durable et renouvelable

**Merci pour votre attention**

---

**Karim NEFZI**

**Chef de Service**

**Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie**  
**Karim.nefzi@anme.nat.tn**